

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 54 (1946)

Heft: 35

Artikel: Songeons aussi aux enfants suisses

Autor: Siegfried, A.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-557147>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Songeons aussi aux enfants suisses

La Croix-Rouge suisse, secours aux enfants, et d'autres œuvres sociales bénévoles ont consacré des sommes considérables aux enfants étrangers victimes de la guerre. Il est donc naturel que certains se soient demandé si une trop grande prodigalité à l'égard des enfants étrangers n'avait pas son revers et ne risquait pas de priver par contre-coup les jeunes nécessiteux de chez nous.

Nos journaux nous apprennent régulièrement que des milliers d'enfants de France, de Belgique, d'Autriche, viennent en Suisse pour y faire un séjour de convalescence; dans nos gares, de nombreuses aides volontaires, des éclaireurs et des samaritains, ne cessent de vouer une chaude sollicitude à ces petits hôtes qui arrivent ou repartent après un bienfaisant séjour. Certes, plus d'une mère à laquelle les soucis ne manquent pas, a pu se demander avec quelque amertume pourquoi ses enfants ne bénéficiaient pas, eux aussi, de ces placements de vacances.

Loin de nous la pensée que dans notre pays il n'y ait pas des centaines, voire des milliers d'enfants qui sont médiocrement soignés, et mal vêtus, qui ne reçoivent pas l'alimentation nécessaire à leur développement. L'expérience nous a montré que nombreux sont les enfants suisses qui ne reçoivent pas encore une formation correspondant à leurs aptitudes et inclinations. Que de petits campagnards doivent travailler trop tôt, trop durement, et ne connaissent pas les joies insouciantes de la jeunesse!

Cependant, il faut le dire, le problème est mal posé, car il n'est pas possible de comparer la Suisse à un des pays ayant connu la guerre et l'occupation étrangère.

Nous ne nous risquons pas à dire qu'en temps de paix la Suisse est parmi les premiers pour la puériculture et l'aide à la jeunesse. Certes, quelques cantons ont fait dans ce domaine une œuvre exemplaire. Mais il est encore de vastes régions où, par manque de ressources, l'aide à la jeunesse se trouve dans un état vraiment précaire. Tout compte fait, avant 1939, ce n'était chez nous ni meilleur ni pire que dans la plupart des nations européennes occidentales. Alors que chez nous, même pendant la guerre, on observait un progrès constant, quoique laborieux, des efforts sociaux en faveur de la jeunesse, dans certains pays la guerre et l'invasion ont pour ainsi dire anéanti l'œuvre des années de paix. Situation paradoxale: alors que la misère de la jeunesse augmente de manière indicible, les institutions qui devraient la combattre, les ressources financières, les hommes, font défaut.

Il serait donc très compréhensible que la Suisse, consciente de la destinée solidaire des peuples et fidèle à ses traditions chrétiennes, ait quelque peu négligé les tâches, moins urgentes, de l'assistance et de la prévoyance en faveur de ses ressortissants pour se vouer plus efficacement aux victimes de la guerre, si tragiquement éprouvées. Mais tel n'a pas été le cas. Bien au contraire! Nous n'avons cessé de constater que non seulement affluaient les dons en faveur des enfants victimes de la guerre, mais aussi qu'ils ne cessaient de remplir les caisses de nos œuvres de solidarité interne. En effet, presque toutes les collectes d'utilité publique ont obtenu des résultats notablement supérieurs à ceux de l'avant-guerre.

Ainsi donc, l'aide aux enfants suisses n'a nullement souffert des efforts accomplis pour soulager les souffrances étrangères. Bien au contraire, elle en a bénéficié.

Bornons-nous à le montrer dans le domaine du placement de vacances. On a fait observer, en partie avec raison, que des dizaines de milliers de familles ne cessaient d'être prêtes à accueillir un enfant étranger, alors que les enfants de chez nous ne pouvaient bénéficier d'un séjour de vacances dans une pareille proportion. Oui certes, il y a là quelque chose à dire. Mais il ne faut pas oublier que sous le coup de cette guerre affreuse, très nombreux sont ceux qui ont été tirés de leur quiétude, alors qu'auparavant ils ne prêtaient qu'une oreille distraite aux souffrances du prochain. Une propagande bien faite, le désir de ne pas demeurer en arrière, chez beaucoup aussi l'attrait de la nouveauté, ont aussi contribué efficacement au succès.

Mais pourquoi ne dirions-nous pas qu'un certain nombre d'œuvres suisses vouant leur sollicitude à la jeunesse — Pro Juventute, œuvre de placement de vacances des femmes catholiques, etc. —, depuis bientôt une génération ont placé chaque année gratuitement dans des familles des dizaines de milliers d'enfants nécessiteux ou menacés dans leur santé.

Certes, ces œuvres ont souvent grand-peine à recruter les places nécessaires, et il y a eu, là aussi, des années grasses et des années maigres. Mais c'est précisément pendant la guerre que l'esprit d'hospitalité fut très grand aussi pour les enfants suisses et ce serait être singulièrement ingrat que de ne pas le reconnaître.

Pouvons-nous toutefois affirmer que nous avons fait tout ce que l'aide aux enfants de notre pays était en droit d'attendre de la communauté et des œuvres bénévoles?

Nullement — il reste encore beaucoup à faire. Si nous ne croyons pas à un paradis terrestre et à la disparition de toutes les souffrances de l'enfant, nous sommes néanmoins convaincus qu'on doit et qu'on peut faire encore beaucoup. Nous ne pensons pas, au reste, que l'aide doive provenir essentiellement des œuvres d'assistance et de prévoyance; nous espérons surtout que le peuple suisse, qui a créé l'œuvre modèle de la caisse militaire de compensation, saura tirer de la guerre un enseignement fécond et s'efforcera de tarir les sources de la misère et de l'abandon dont souffrent encore tant d'enfants. Un salaire équitable et suffisant, des logis à bas prix et salubres, à la ville comme à la campagne, des rentes pour les vieillards et les survivants, devront permettre aux familles d'élever elles-mêmes et de manière avisée leurs enfants, de sauvegarder leur santé, de veiller à leur éducation.

Mais aux failles — car il y en aura toujours — une assistance prévoyante peut venir en aide, assistance pour laquelle un large champ doit être laissé à l'institution privée: consultations de nourrissons, protection de la famille, vacances pour mères et enfants, bourses d'apprentissage et d'études suffisantes.

C'est ainsi que notre trésor le plus précieux — nos jeunes — pourra développer complètement ses aptitudes, prendre son essor, et contribuer plus tard à la situation que la Suisse occupera dans le monde.

A. Siegfried, Dr ès lettres.

Conseil des gouverneurs de la Ligue à Oxford

8-20 juillet 1946

Le Secrétariat de la Ligue a fait parvenir aux sociétés nationales de la Croix-Rouge, immédiatement après la fin de la 19^e session du Conseil des Gouverneurs de la Ligue (cf. n° 33 du 15 août), le texte des résolutions adoptées à Oxford par le Conseil.

Il convient d'attirer l'attention sur la très grande portée de certaines de ces résolutions, qui auront des conséquences durables sur la vie et l'activité de la Fédération internationale des Croix-Rouges. Il importe, en premier lieu, de souligner les modifications qui ont été apportées aux statuts mêmes de la Ligue et qui consacrent son entière indépendance, faisant d'elle également la gardienne de l'intégrité de ses membres et la protectrice de leurs intérêts. Une importance toute particulière s'attache aux principes fondamentaux que le Conseil a adoptés comme devant guider les sociétés nationales de la Croix-Rouge dans leur organisation et leurs activités humanitaires.

Revêtent également une grande portée, la résolution votée par le Conseil concernant les relations de la Croix-Rouge avec les Nations

Unies pour obtenir des gouvernements des facilités pour la protection de la Croix-Rouge, de son travail et de son indépendance, ainsi que la résolution relative à l'humanisation de la guerre.

Des résolutions du plus haut intérêt ont été adoptées par le Conseil à la suite des travaux des commissions suivantes: Commission des relations internationales et des secours, Commission d'organisation et de propagande, Commission des infirmières, Commission de la Croix-Rouge de la jeunesse, Comité consultatif d'hygiène, Commission internationale permanente des secours sur route.

En attendant que le Secrétariat soit en mesure de leur envoyer le compte rendu définitif des délibérations d'Oxford, les sociétés nationales ne manqueront certainement pas de vouer une attention toute particulière à l'étude des résolutions de cette importante session, qui marquera une date dans l'histoire de la Ligue et de la Croix-Rouge dans son ensemble.